



DECLARATION PREALABLE CAPD DU 13-12-12

Avec un point d'indice gelé depuis plusieurs années, les promotions sont désormais la seule manière de voir augmenter son salaire de manière conséquente. Nous tenons à réaffirmer le caractère injuste de ce système, qui témoigne surtout de l'attachement de l'administration à la notion de mérite.

Personne n'ignore la situation économique actuelle, il y a urgence à corriger les inégalités dont sont victimes les personnels, à rendre attractif le métier d'enseignant à un moment où se pose la question de l'assèchement de son vivier : partout ailleurs dans l'OCDE, on a compris le rôle des salaires dans la dynamique de l'école.

Quelques données de l'OCDE en rappel :

Le salaire moyen d'un enseignant français du primaire est inférieur de 16% à la moyenne des 35 pays de l'OCDE et de 20% à la moyenne des pays de l'Union européenne. Et cela que ce soit en début, au milieu ou en fin de carrière.

Ajoutons qu'en moyenne, les enseignants de l'OCDE ont gagné en euros constants 20% de salaire entre 2000 et 2010, alors que nous en perdions nous-mêmes 10%. Et nous sommes les seuls à nous être appauvris durant la dernière décennie.

Rappelons aussi que nous avons des classes plus chargées que la moyenne de l'OCDE et de l'UE. Que notre nombre annuel d'heures statutaires compte parmi les plus élevés de l'OCDE.

Bref, nous sommes parmi ceux qui travaillent le plus, qui ont les classes parmi les plus chargées et qui sommes pourtant nettement moins payés que la moyenne.

Lors de cette CAPD traitant des promotions, le SNUipp FSU tient à rappeler sa position confirmée lors de son dernier congrès :

- l'obtention d'un corps des professeurs des écoles à une classe unique comportant 11 échelons, avec indice terminal 783 (dernier échelon de la Hors Classe actuelle) accessible par tous. La hors classe reste une injustice dans le déroulement de carrière puisque seulement 2% des personnels y accède, injustice amplifiée par l'attribution des points ZEP et directeur.





- l'extension d'un avancement unique pour tous, au rythme le plus rapide (comme le corps des IEN) afin d'avoir un meilleur déroulement de carrière à tous les niveaux et la garantie pour les anciens instituteurs d'accéder au 11ème échelon du corps des PE. De trop nombreux collègues partent encore en retraite au 10ème échelon, certains même au 9ème.

- le déblocage de l'engorgement des promotions à partir du 8ème échelon par l'extension de l'avancement unique au rythme le plus rapide pour tous, et dans un premier temps, comme mesure d'urgence l'élargissement des possibilités de promotions.

Pour revenir au mérite, nous vous signalons que quelques situations tendues sont apparues lors d'inspections avec des divergences importantes entre inspecteurs et enseignants sur la valeur professionnelle.

Le SNUipp demande qu'en l'absence de faits avérés et vérifiés mettant en cause des enseignants personnellement dans leur pratique professionnelle, ceux-ci puissent bénéficier à priori du soutien indéfectible des différents échelons de leur hiérarchie.

Inspection doit rimer avec formation ; elle doit englober une réflexion sur les difficultés d'exercice sur le terrain avec les attentes des familles, des collectivités et de l'institution qui peuvent peser sur les épaules des collègues.

Nous vous demandons de faire remonter la colère des enseignants contre cette situation d'injustice qu'ils vivent, tant au niveau salarial qu'en terme de déroulement de carrière.

L'enquête Harris à l'initiative du SNUipp a recueilli plus de 24 000 réponses. L'analyse de celles-ci met en évidence la dégradation des conditions de travail et de la formation. Si le SNUipp est dans l'attente de réponses nationales sur tous ces sujets, il n'oublie pas que l'échelon départemental a aussi une responsabilité qui ne peut être éludée, nous attendons des réponses concrètes sur ces questions prioritaires de notre point de vue.

Alors même que l'école devait être l'une des grandes priorités de ce gouvernement, que pas une semaine ne passe sans que l'on en entende parler, force est de constater que cela se passe sans les collègues qui œuvrent au quotidien dans les écoles dans des conditions d'exercice de plus en plus dures et sans aucune perspective d'augmentation de salaire. Pourtant le Ministre lui même l'affirme : « il serait digne » de mieux payer les enseignants !

Par ailleurs, dans la perspective de la modification des rythmes scolaires, nous vous demandons d'assurer un cadrage identique sur le département afin d'éviter les conséquences néfastes sur les conditions de travail des personnels qu'aurait une mise en place différenciée, situation que nous avons déjà connue dans le département.





Les Délégués des Personnels du Snuipp-FSU 34



SNUipp34 / FSU : Maison des Syndicats 474 allée Henri II de Montmorency 34000 Montpellier
Tel : 04 67 15 00 15 – Mel : snu34@snuipp.fr – Site : <http://34.snuipp.fr>